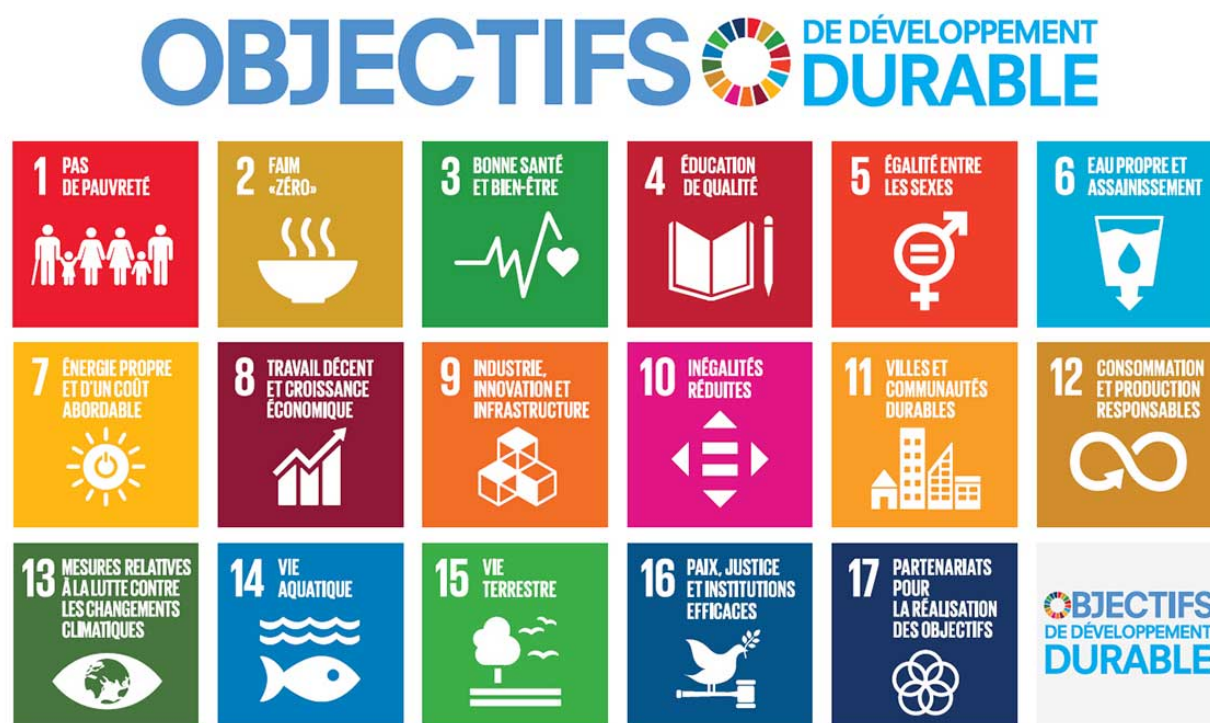


Renseignements généraux

Le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) (Programme 2030) a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015; il a été réaffirmé plus de 40 fois depuis. Au cœur de ce programme figurent 17 objectifs de développement durable (ODD) qui coordonnent l'action mondiale visant à éradiquer la pauvreté et à définir une voie à suivre pour assurer la durabilité et la prospérité d'une planète peuplée de citoyens résilients.

Le gouvernement du Canada a décidé de considérer les engagements relatifs aux ODD comme une priorité. Dans cette optique, il élabore une stratégie nationale pour le Programme 2030 qui vise à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD à l'échelle nationale ([Vers la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030](#)). Pour respecter son engagement à l'égard des ODD et ne laisser personne de côté, le Canada doit adopter une approche fondée sur les droits qui est cohérente, globale et équilibrée et qui garantit l'inclusion significative des Premières Nations, ainsi que leurs décisions, dans la mise en œuvre et la surveillance des ODD.



L'importance des ODD pour les peuples autochtones

Le Programme 2030 et les ODD sont fondés sur les principes d'universalité, les droits de la personne, la participation, l'égalité et la durabilité environnementale, tout en s'assurant que « personne n'est laissé de côté ». Tous ces éléments fondamentaux revêtent une grande importance pour les Premières Nations.

Le développement durable englobe des questions environnementales, économiques et sociales d'une manière holistique, c'est-à-dire d'une manière correspondant de près à la vision holistique du développement des Premières Nations, qui ont toujours mis l'accent sur la durabilité environnementale ainsi que sur le développement social et économique, dans le cadre général des droits de la personne.

Les ODD sont également très liés aux droits de la personne et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies), qui constitue le cadre le plus complet pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD du point de vue des Premières Nations. Le *Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones* ([A/RES/69/2](#)) établit plusieurs liens entre la Déclaration et la réalisation du développement durable. En tout, **15 des 17 ODD** sont étroitement liés aux droits de la personne et **73 des 169 cibles** sont très liées à la Déclaration des Nations Unies. En outre, les peuples autochtones sont mentionnés six fois dans une résolution des Nations Unies ([A/RES/70/1](#)), trois fois dans la déclaration politique, deux fois dans les cibles de l'Objectif 2, Faim « zéro » (cible 2.3 : ...doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier..., des autochtones,...), et de l'Objectif 4, Éducation de qualité (cible 4.5 : ...assurer l'égalité d'accès des ...autochtones ...à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle), et une fois dans la section sur le suivi et l'examen qui demande la participation des peuples autochtones. Voir l'[Infographie : Les ODD et les peuples autochtones](#).

Ces liens peuvent aider les États et les peuples autochtones du monde entier à élaborer des stratégies et des plans sur les ODD conformes à la Déclaration des Nations Unies.

Le travail de l'APN dans les ODD

Les Chefs-en-assemblée ont conféré à l'APN de nombreux mandats qui sont alignés sur les différents ODD. Par exemple, l'APN travaille dans les domaines suivants : réduction de la pauvreté (ODD 1); lutte contre la discrimination et les inégalités (ODD 10); changements climatiques (ODD 13); augmentation des possibilités économiques pour les Premières Nations et réduction des obstacles à l'accès au capital pour le développement des entreprises (ODD 8); amélioration des résultats en matière de santé et de bien-être parmi les Premières Nations (ODD 3); soutien aux infrastructures scolaires des Premières Nations (ODD 4); durabilité de l'eau et de l'environnement (ODD 6 et 15). En outre, l'APN a pour mandat de travailler dans le cadre des ODD par l'intermédiaire d'une motion exécutive (27 au 29 mai 2019).

En 2020, l'APN a signé un accord avec Emploi et Développement social Canada dans le cadre du Programme de financement des ODD pour accroître la sensibilisation, les capacités et les partenariats relativement aux ODD, tout en ayant pour objectif à long terme d'orienter l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030.

Liens

[AGA 2019 de l'APN – Programme de développement durable à l'horizon 2030](#)